



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Application des indicateurs de sécurité des journalistes (ISJ) de l'UNESCO

Guide pratique à l'usage des chercheurs

25 juillet 2013

Une initiative du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO, avec le soutien de Global Partners and Associates Limited

UNESCO

Division pour la liberté d'expression et le développement des médias

Secteur de la communication et de l'information

<http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/>

7, Place de Fontenoy

75007 Paris, France

## **Application des indicateurs de sécurité des journalistes (ISJ) de l'UNESCO**

### **Guide pratique à l'usage des chercheurs**

#### **Sommaire**

- 1. Objet du présent guide**
- 2. Présentation des ISJ**
- 3. Liaison entre les ISJ et les indicateurs de développement des médias (IDM) de l'UNESCO**
- 4. Structure des ISJ**
- 5. Considérations méthodologiques à prendre en compte lors de l'application des ISJ**
- 6. Lignes directrices pour la présentation des rapports nationaux sur les ISJ**
- 7. Annexe : « Boîte à outils » pour la réalisation d'une enquête dans le cadre de l'évaluation basée sur les ISJ (optionnel)**

## 1. Objet du présent guide

La présente publication a pour objet de guider toute personne qui souhaite appliquer les indicateurs de sécurité des journalistes (ISJ) de l'UNESCO au niveau national. Elle fournit des lignes directrices sur la marche à suivre pour mettre en œuvre les ISJ dans un pays donné, et sur la manière d'utiliser les résultats.

## 2. Présentation des ISJ

L'élaboration des ISJ s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité*, entériné par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies, et de la stratégie de mise en œuvre du Plan pour 2013-2014. Il s'agit, par le biais des ISJ, d'identifier les principaux aspects susceptibles d'informer, ou d'avoir une incidence, sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. On obtient ainsi un tableau des principaux critères permettant d'évaluer dans quelle mesure les journalistes ont, ou n'ont pas, la possibilité d'exercer leur métier dans des conditions de sécurité, et de vérifier si les attaques dont ils sont victimes font l'objet d'un suivi adéquat, autrement dit, si les coupables sont démasqués et traduits en justice. Les ISJ servent à identifier les mesures prises au niveau national par les diverses parties prenantes pertinentes pour promouvoir la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité. Il s'agit, notamment, des Nations Unies, des États et des acteurs politiques, des organisations de la société civile et des universités, et des médias et de leurs intermédiaires.

En particulier, les ISJ offrent une base à partir de laquelle les changements peuvent être systématiquement recensés dans le temps. Il est à espérer que ces changements représenteront un progrès et qu'ils auront un impact positif sur la sécurité des journalistes. Les Nations Unies peuvent, quant à elles, aider l'UNESCO et les autres agences pertinentes de l'ONU à évaluer périodiquement quelle amélioration la mise en œuvre du *Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité* a apporté à la sécurité des acteurs des médias.

Il convient de noter que les indicateurs ne prétendent pas se poser en modèle universel, mais qu'ils servent surtout à mesurer un éventail d'aspects pertinents à des fins de cartographie et de compréhension. Ils sont donc descriptifs et ont une visée analytique et non prescriptive. Ils ne s'appliquent pas tous à tous les contextes. Cela dit, toute publication des résultats devrait signaler les indicateurs qui n'auront pas été pris en compte (en précisant les raisons, inadéquation de l'indicateur, absence de données ou toute autre cause).

### **3. Liaison entre les ISJ et les indicateurs de développement des médias (IDM) de l'UNESCO**

Les ISJ sont liés aux indicateurs de développement des médias de l'UNESCO, approuvés en 2008 par le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO, et constituent un outil de diagnostic unique pour évaluer les paysages médiatiques. Ils offrent une version plus détaillée des indicateurs de sécurité généraux fixés dans le cadre des IDM, aux paragraphes 3.13 et 3.14.

Les ISJ appliquent à ce titre les mêmes modalités de recherche que le cadre des indicateurs de développement des médias, qui s'organise autour de trois principaux éléments : les indicateurs, les moyens de vérification et les sources de données possibles.

Les lignes directrices contenues dans le présent document ont trait aux évaluations basées sur les ISJ effectuées indépendamment d'une application intégrale des IDM. Elles portent exclusivement sur les questions concernant la sécurité et l'impunité. Toutefois, lorsqu'on dispose de ressources budgétaires suffisantes, les ISJ peuvent également être appliqués dans le cadre d'une évaluation générale du paysage médiatique national à partir des IDM. Dans les pays où les questions concernant la sécurité et l'impunité constituent des défis importants, il peut s'avérer particulièrement approprié, lors de l'application des IDM, d'ajouter un chapitre spécifiquement consacré à la sécurité, en se servant pour cela des ISJ.

### **4. Structure des ISJ**

L'instrument se compose d'une série d'indicateurs spécifiques groupés par catégories. La première catégorie d'indicateurs vise à fournir une vue d'ensemble de l'état de la sécurité des journalistes dans un pays donné, tandis que les catégories suivantes passent en revue les parties prenantes concernées – Nations Unies, État, acteurs politiques, OSC et milieux universitaires, médias et intermédiaires – selon leur rôle et leurs actions à l'égard des questions relatives à la sécurité du journalisme.

### **5. Considérations méthodologiques à prendre en compte lors de l'application des ISJ**

L'approche méthodologique de l'exercice d'évaluation basé sur les ISJ doit réconcilier trois besoins parfois concurrents : la nécessité de recueillir des informations fiables et adaptées aux indicateurs et aux sous-indicateurs, d'opérer dans les limites imposées en termes de coûts et de ressources, et d'instaurer un large climat de confiance vis-à-vis de l'évaluation réalisée parmi les diverses parties prenantes nationales.

## **Durée**

La durée prévue pour l'application des ISJ est de deux mois de travail à plein temps effectué par un expert, pouvant généralement être étalé sur une période de quatre à six mois ou confié à une équipe plus élargie. Le cadre de l'enquête dépend aussi des méthodes de recherche choisies (la réalisation d'une enquête détaillée peut exiger davantage de temps, par exemple), du nombre et de la diversité des parties prenantes participant aux activités liées à la sécurité, et des complexités et contingences.

## **Budget**

### Evaluation rapide

On estime qu'un budget minimum de 7 000 dollars des États-Unis est nécessaire pour une application de base des ISJ, quoique ce chiffre puisse varier en fonction de la taille du pays concerné, et du coût des consultants locaux. Ce budget devrait inclure les coûts nécessaires pour recruter (localement, de préférence) un chercheur principal (et, si nécessaire, des chercheurs adjoints) pour l'équivalent de deux mois de travail à plein temps. Toutefois, comme indiqué plus haut, ce volume peut être organisé avec davantage de personnel et/ou sur une plus longue période.

### Evaluation approfondie

Un financement supplémentaire permettra d'effectuer une analyse plus détaillée et plus exhaustive des indicateurs, en recourant à une combinaison plus complexe de méthodes de recherche, associant, par exemple, une enquête auprès des journalistes, des entretiens avec un plus grand nombre de parties prenantes pertinentes et l'organisation d'une conférence nationale de validation. On pourra avoir besoin de fonds supplémentaires pour les coûts de traduction et de publication. Un processus d'évaluation basé sur les ISJ englobant l'ensemble de ces éléments peut nécessiter un budget pouvant aller jusqu'à 40 000 dollars des États-Unis.

*(Voir la fin de la section **Combinaison des méthodes de recherche** pour plus de détails.)*

## **Approche programmatique**

Les évaluations basées sur les ISJ sont conçues pour être réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Cela signifie qu'elles devraient être effectuées en vue de contribuer à une approche programmatique et collaborative de la sécurité des journalistes au sein du pays. Les évaluations basées sur les ISJ peuvent ainsi être utilisées pour aider le pays concerné à élaborer une stratégie nationale en matière de sécurité, et pour guider les interventions des parties prenantes actives dans l'espace national (gouvernement, Nations Unies, autres organisations internationales, OSC, médias, prestataires intermédiaires de services Internet, etc.) en fournissant les informations qui aideront les acteurs à identifier les priorités.

### Équipe de recherche

Il est recommandé de confier le processus de recherche à un expert ou à une organisation nationale spécialisée dans les questions concernant la sécurité des journalistes. Ces personnels devraient être respectés et indépendants, et posséder de solides capacités de recherche.

### Approche multipartis prenantes

Quelle que soit la personne appelée à « prendre la plume », il est utile d'associer une série de parties prenantes au processus de collecte de données. Cela permet une plus large appropriation et renforce la confiance dans le rapport et dans ses résultats. On bénéficie aussi d'un plus large éventail d'expertise. On y parviendra en interrogeant une large palette de parties prenantes et en s'appuyant sur des ressources documentaires abondantes. On pourra aussi appliquer une approche plus structurée, en créant un comité consultatif officiel qui fournira des conseils et des commentaires tout au long du processus. Dans ce cas, la composition de ce comité devrait être largement représentative de l'ensemble des parties prenantes intéressées. L'expert ou l'organisation pilotant la recherche pourront faire appel au groupe consultatif de différentes manières, par exemple, en lui demandant de commenter les ébauches. Outre ce comité, il peut être utile de tenir une réunion consultative précoce avec les principales parties prenantes, afin d'examiner avec elles la meilleure manière de procéder pour parvenir à un résultat optimal.

Un large éventail de parties prenantes sont susceptibles d'être intéressées par le processus d'évaluation et devraient être impliquées d'une façon ou d'une autre. Voici une liste des principales :

Nations Unies : Coordonnateur résident des Nations Unies, Représentant du bureau national de l'UNESCO, Conseiller de l'UNESCO pour la communication et l'information ou Responsable national de programme, représentants nationaux des autres agences des Nations Unies pertinentes, fonds ou programmes ou leurs points focaux (le cas échéant) chargés d'assurer la liaison sur le Plan des Nations Unies ou les questions relatives aux médias, responsables des centres d'information des Nations Unies, organes des Nations Unies travaillant avec les journalistes sous une forme ou une autre et qui sont concernés par leur sécurité.

Autres agences intergouvernementales ou non gouvernementales internationales présentes dans le pays et qui œuvrent à la promotion des questions concernant la sécurité des journalistes, ou ont un intérêt particulier dans cette promotion.

État et acteurs politiques : ministres du gouvernement et autres hauts responsables, fonctionnaires de haut niveau, membres du parlement et des commissions parlementaires pertinentes, autres responsables élus, chefs des partis politiques, commissions des droits de l'homme, médiateurs, police, armée, organismes spécialisés,

protecteurs du citoyen, autorités de régulation de la radiodiffusion et des télécommunications.

Organisations de la société civile et milieux universitaires : représentants des médias locaux, OSC concernées par la liberté d'expression et tous les domaines des droits de l'homme ; autres organismes civiques, organismes représentatifs des professions juridiques ; organisations spécialisées dans les questions d'égalité entre les sexes, d'État de droit ou autres sujets pertinents, personnels des instituts de formation au journalisme, formateurs des médias.

Acteurs des médias : journalistes\*, personnels et d'enregistrement audiovisuel et techniciens, traducteurs, fixeurs et autres personnels d'appui, rédacteurs, gestionnaires et propriétaires, dans tous les types de médias (imprimé, radiodiffusé et en ligne ; commercial, public et communautaire) ; dirigeants des syndicats de journalistes et des organisations professionnelles ; organes d'autorégulation.

\* Note : s'agissant des journalistes, l'idéal serait qu'ils représentent toutes les régions du pays et qu'il y ait un mélange harmonieux de :

- hommes/femmes ;
- types de journalisme (journalisme général, photojournalisme, journalisme d'investigation, journalisme spécialisé dans les affaires criminelles, journalisme environnemental, etc.) ;
- personnels sous contrat fixe ; personnels freelance ; citoyens journalistes (au sens de producteurs des médias sociaux générant un volume significatif de travaux journalistiques d'intérêt public) ;
- diversité des âges et des niveaux d'expérience.

Intermédiaires : représentants du service public des télécommunications (fournissant généralement la ligne fixe), principaux fournisseurs d'accès au réseau mobile, principaux prestataires de services informatiques et Internet, autres acteurs de l'Internet pertinents.

On gardera toujours présent à l'esprit que l'un des objectifs du processus à plus long terme est de renforcer les capacités des acteurs locaux, pour qu'ils cernent et évaluent les questions ayant trait à la sécurité lorsqu'ils sont en relation avec des journalistes : cela devrait être pris en compte lors de la conception méthodologique.

### **Combinaison des méthodes de recherche**

L'évaluation sera effectuée en utilisant deux types d'outils : l'analyse des matériels publiés préexistants, et les nouvelles données de recherche obtenues par interaction avec les sources humaines. Cela signifie que l'information peut être puisée à de multiples sources pour chaque indicateur, débouchant, ainsi, sur un riche ensemble de résultats.

Le premier outil intègre l'information recueillie grâce à l'examen des matériels publiés, y compris l'analyse des lois, politiques et réglementations existantes concernant la sécurité

des journalistes. Cet outil permet de recueillir des faits objectifs concernant le paysage médiatique, tels que la présence ou l'absence de certaines lois ou dispositions réglementaires particulières. Les chercheurs examineront, entre autres, la législation pertinente, les rapports des groupes de défense de la liberté d'expression et de groupes des médias, ainsi qu'un éventail d'autres informations (dont beaucoup sont disponibles en ligne), telles que les articles de presse, les déclarations publiées et les alertes. Les rapports mondiaux des ONG et des OIG peuvent également être utiles ; bien qu'ils ne soient pas axés spécifiquement sur le pays faisant l'objet de l'évaluation, ils n'en fournissent pas moins certaines informations nationales fiables et vérifiables, ainsi qu'une perspective comparative sur les progrès accomplis par le pays objet de l'évaluation. Pour plus de détails, on se reportera aux sources de données et à la bibliographie accompagnant les ISJ.

Le deuxième outil consiste en informations récentes obtenues par interaction avec des parties prenantes telles que les personnels des Nations Unies, les organisations internationales actives dans le pays, les groupes de la société civile locaux, les personnels gouvernementaux et politiques, les organisations des médias, les organisations de journalistes et organismes de formation, etc. Cela implique de faire appel à des acteurs locaux travaillant sur une ou plusieurs des dimensions couvertes par les indicateurs de sécurité, ou ayant sur elles un point de vue privilégié. Certains d'entre eux peuvent ne pas souhaiter être cités, bien qu'il soit préférable d'identifier les sources. En cas d'anonymat, il sera cependant important de signaler le statut de la source (par exemple, « un responsable du Ministère de l'intérieur »). Toute différence importante dans les données recueillies ne devrait pas être réduite à une moyenne, mais cette diversité sera au contraire reproduite dans la partie descriptive du rapport.

Pour résumer, lors de l'utilisation des deux outils, les informations nécessaires à l'évaluation seront obtenues en combinant les éléments suivants :

- Examen complet des rapports et des données existants – il s'agira vraisemblablement d'une recherche qualitative, bien qu'il puisse y avoir des dimensions quantitatives, telles que les statistiques concernant : la couverture médiatique des questions concernant la sécurité ; le nombre de journalistes tués ; le nombre de cas instruits ; le nombre de cas résolus ; le pourcentage de femmes figurant parmi les journalistes tués, menacés ou harcelés ; le nombre de cours de formation à la sécurité proposés au cours de l'année précédente, etc.
- Analyse des lois, règlements et politiques en place – recherche qui sera vraisemblablement de nature qualitative.
- Consultations avec les diverses parties prenantes impliquées dans les questions concernant la sécurité des journalistes au niveau national, sous forme d'entretiens structurés ou non, de groupes de réflexion ou de consultations informelles – ces informations seront vraisemblablement de nature qualitative, ce qui signifie que les données ne se prêteront pas à une représentation

statistique, mais plutôt à une extrapolation à partir de points de vue recueillis ou d'observations empiriques.

- Collecte de données par le biais d'enquêtes (voir les détails en annexe). Si une enquête est conduite, on peut faire appel à un institut de recherches afin de s'assurer une qualité professionnelle. (Une enquête ne doit pas nécessairement viser à collecter des informations pouvant être agrégées dans des statistiques, même si – en fonction de la taille de l'échantillon –, elle peut souvent servir des objectifs quantitatifs qui sont précieux et valables.)

Il est important de noter que les informations réunies grâce à ces diverses méthodes de recherche (examen des rapports et des publications existantes, entretiens et enquête) ne devraient pas être traitées séparément. Au contraire, ce dont on a besoin pour couvrir chaque indicateur est de combiner et de comparer les informations réunies grâce à ces différentes méthodes de recherche, pour permettre la triangulation de la recherche.

S'agissant de l'évaluation rapide effectuée avec un budget limité, l'accent, en termes de processus de consultation, devrait être placé sur les groupes de réflexion plutôt que sur les entretiens individuels, qui sont plus coûteux et exigent plus de temps. Ceci a plus de chances d'être valable pour les acteurs des médias et de la société civile. L'avantage des groupes de réflexion est qu'ils permettent au(x) chercheur(s) de recueillir les commentaires d'un grand nombre de parties prenantes sur une courte période et pour un coût raisonnable. Ils permettent aussi de recueillir des points de vue différents, dans la mesure où il n'est pas nécessaire de parvenir à un consensus de groupe. Dans certains cas, cependant, il y a de fortes chances qu'il soit plus valable de mener des entretiens individuels que d'essayer d'attirer ces parties prenantes dans des groupes de réflexion. Les acteurs qu'il est recommandé d'interroger individuellement, même lorsque les ressources budgétaires sont limitées, sont, par exemple, les représentants des gouvernements et d'autres acteurs politiques, les personnels des Nations Unies et les intermédiaires des médias.

S'agissant de l'évaluation approfondie effectuée avec un budget confortable, il est recommandé de réaliser un plus grand nombre d'entretiens individuels avec les diverses parties prenantes. Lors de la préparation de ces entretiens, il peut être utile de prévoir diverses séries de questions pour les différentes parties prenantes, à partir des connaissances et de l'expertise qu'elles sont censées posséder. Au fur et à mesure que les informations seront recueillies et que ressortiront les points forts et les points faibles de la collecte de données – y compris les domaines où les réponses divergent –, le ou les chercheur(s) souhaiteront peut-être ajuster les questions posées. Cette démarche diffère des enquêtes où, après une phase pilote, le questionnaire est généralement conservé à l'identique jusqu'à la fin de l'exercice. En particulier, le chercheur ou la chercheuse souhaitera peut-être se concentrer davantage sur des domaines où la collecte des données reste faible, et où les différentes parties prenantes apportent des réponses différentes à la même question. Les groupes de réflexion peuvent également être utiles,

ici, pour réunir les acteurs afin de débattre et de pallier au manque de détail ou de clarté éventuel des informations issues des entretiens séparés.

Qu'il s'agisse d'évaluation rapide ou d'évaluation approfondie, une condition préalable est le travail de recherche documentaire préliminaire, comprenant l'examen de la littérature et l'analyse des lois, politiques et réglementations existantes.

### **Combiner les informations qualitatives et quantitatives**

Comme indiqué plus haut, l'évaluation effectuée à l'aide des indicateurs de sécurité des journalistes prévoit la collecte d'informations à la fois quantitatives et qualitatives.

Pour une partie des données quantitatives, les indicateurs devront être traduits sous forme de questions auxquelles pourront être attribués des chiffres (sur une échelle de 1 à 5, par exemple). Là où il y a divergence entre les chiffres (tels que le nombre de journalistes tués pendant une période donnée), il conviendra de citer l'ensemble des cas documentés.

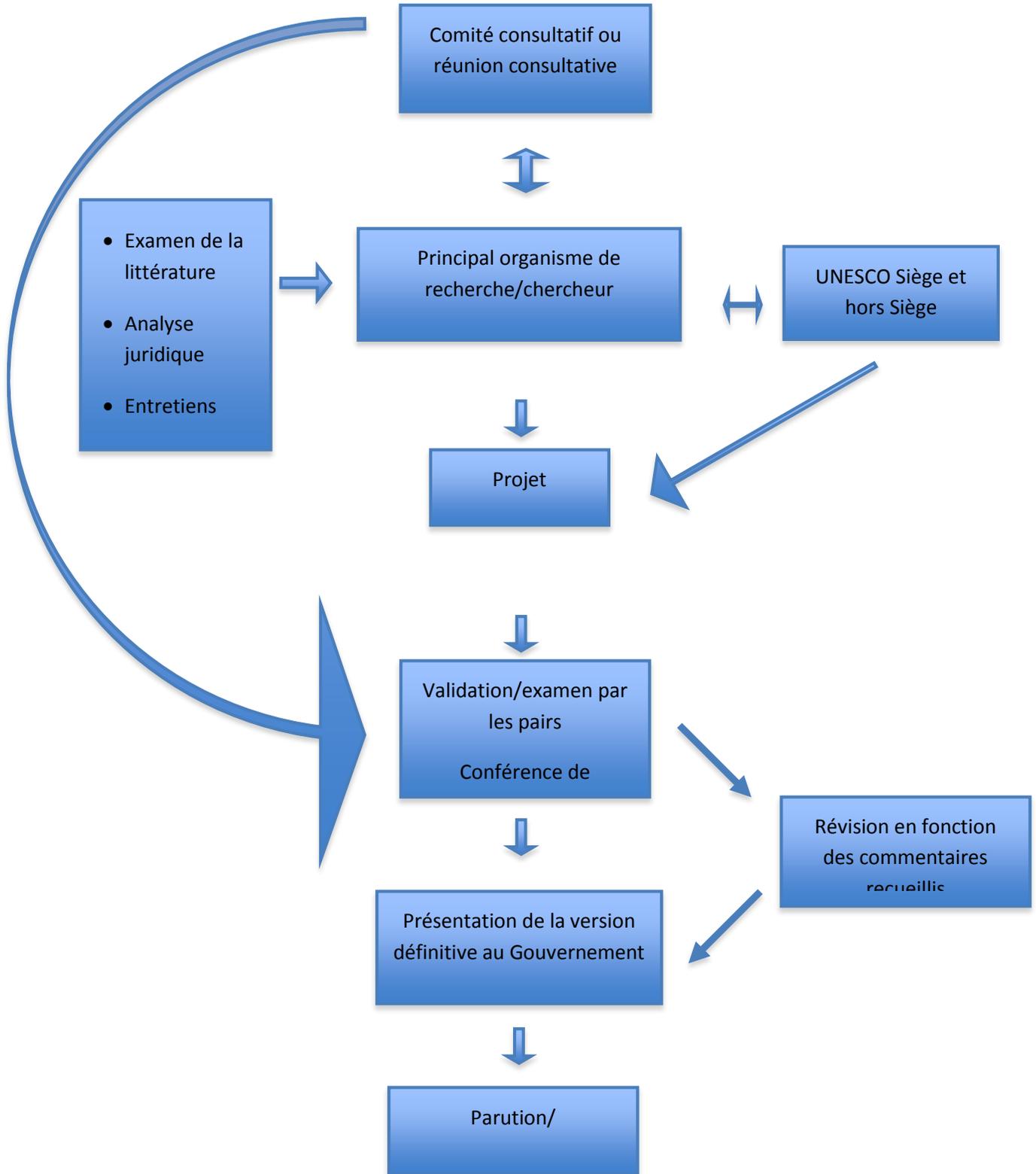
S'agissant des données qualitatives, les indicateurs auront besoin de questions permettant d'obtenir des informations factuelles, ou bien de nature plus spéculative. Elles pourront provenir des matériels publiés, des sources humaines ou des observations réalisées sur le terrain.

Il convient, autant que possible, de combiner et d'analyser à la fois les données quantitatives et qualitatives, de façon que les résultats puissent être rédigés à un niveau qui dépasse les éléments d'information individuels, et plutôt comme des significations d'importance plus représentative. Dans certains cas, cela signifie d'agrèger des données quantitatives (moyennes et médianes, par exemple) et d'extrapoler à partir de données qualitatives telles que les études de cas ou les anecdotes pour signaler des points plus généraux. Cependant, les indicateurs devraient dans la mesure du possible donner lieu à des résultats fondés sur des données factuelles, tout point plus global devant être solidement étayé, et ne pas reposer seulement sur des spéculations ou des présomptions.

### **Période couverte par le rapport**

Le rapport devrait examiner les événements, évolutions et activités qui se sont déroulés uniquement au cours de la période de 12 mois précédente. On pourra mentionner brièvement dans l'introduction les principaux événements ou activités concernant la sécurité intervenue avant cette période.

Organisation d'un processus d'évaluation approfondie basé sur les ISJ



## **Avertissement**

L'application de ces indicateurs n'est pas une science parfaite, dans la mesure où l'exercice exige une sélection et une interprétation (correctes) en fonction de la tâche et du contexte empirique. En outre, il s'agit de rechercher des informations qui, par principe, ne sont pas nécessairement faciles à obtenir, et ne sont souvent pas disponibles, même lorsqu'il s'agit de questions simples. Ainsi, même les indicateurs concernant le nombre des tués dépendent de la définition qui est donnée au mot « journaliste » et du lien de cause à effet établi entre la mort et l'exercice de la profession. La recherche effectuée sur la base des ISJ devrait refléter l'éventail des mesures s'appliquant au pays considéré. Les applications postérieures (par exemple, un an plus tard) indiqueront tout changement et toute différence dans les chiffres pour chaque mesure donnée.

## **Indicateurs clés et sous-indicateurs**

Les sous-indicateurs dont la liste figure sous chaque indicateur clé doivent être pris en compte dans la mesure du possible, car ils représentent les différents aspects à examiner pour pouvoir offrir un tableau complet de la situation concernant chaque indicateur clé.

Si aucune donnée n'est disponible concernant un indicateur donné, cela doit être précisé. Il est possible, dans la plupart des cas, de fournir une indication quelconque de la situation en extrapolant à partir des études de cas et des informations recueillies lors des entretiens ou d'autres consultations, comme mentionné plus haut.

Il est également recommandé aux chercheurs de passer en revue l'ensemble des indicateurs avant d'entamer le processus d'évaluation, afin d'éviter les répétitions et les chevauchements entre indicateurs. Il convient de noter, en particulier, que les mêmes indicateurs sont présents plusieurs fois dans le document, mais qu'ils concernent chaque fois les activités d'un intervenant différent (Nations Unies, État et acteurs politiques, organisations de la société civile et universités, médias et intermédiaires) concernant l'indicateur en question.

Certains indicateurs couvrent un aspect particulier de l'état de sécurité. D'autres couvrent des processus qui influent sur la sécurité. Dans ce second cas, ils désignent généralement les conséquences et les résultats d'une activité (ou leur absence), plus que des activités particulières ou des résultats à plus long terme. Dans bien des cas, il incombera au(x) chercheur(s) d'entrer les résultats concernant un indicateur donné en fonction de l'existence (ou de l'absence) d'activités particulières sous-jacentes. Ces activités peuvent être : des réunions multilatérales et bilatérales ; un soutien apporté à, ou des efforts pour favoriser, l'évolution des politiques et des législations ; des conseils sur la conception institutionnelle de la justice pénale ; des conférences et séminaires ; des cours de formation et ateliers ; des programmes et projets de développement des médias ; des activités novatrices en ligne et tout autre type d'action se rapportant à l'indicateur de sécurité concerné.

## **Produire des données ventilées et garantir une approche attentive à la question du genre**

Les chercheurs ne devraient pas perdre de vue l'intérêt qu'il y a, généralement, à disposer de résultats ventilés selon des critères significatifs, tels que le sexe, la qualité des journalistes (nationaux ou locaux, sous contrat fixe ou freelance), et, s'il y a lieu, leur appartenance à une minorité (ethnique, religieuse). Une approche attentive à la question du genre devrait également être adoptée lors du choix des chercheurs, des personnes interrogées et des pairs chargés de la relecture.

### **Examen par les pairs**

Afin de garantir l'exactitude, la qualité et la crédibilité des rapports d'évaluation, et donc la légitimité des recommandations, il est essentiel qu'ils soient révisés par un ou, idéalement, plusieurs experts (à la fois nationaux et internationaux). Ces experts devraient être à la fois versés dans les questions concernant la sécurité des médias, notamment en matière juridique, tout en ayant une bonne connaissance de la situation des médias dans le pays. Si l'UNESCO publiait le rapport au titre de son action, il s'agira d'abord de la version bêta, un appel à commentaires précédant la publication finale du rapport.

### **Partenariats avec d'autres organisations**

Lorsque les ISJ sont appliqués en partenariat avec d'autres acteurs, tels que les agences des Nations Unies ou les ONG, il est important d'exposer clairement les mécanismes de décision éditoriale finale et la place réservée aux différents auteurs.

## **6. Lignes directrices relatives à la présentation des rapports nationaux sur les ISJ**

### **Structure**

Les rapports nationaux sur les ISJ contenant les informations recueillies au cours du processus d'évaluation devront être structurés autour des neuf sections suivantes :

1. Introduction
2. Résumé des résultats
3. Obligations légales, normatives, politiques et institutionnelles de l'État (*informations contextuelles*)
4. Vue d'ensemble de l'état de la sécurité des journalistes dans le pays (catégorie 1)
5. Rôles et réponses du système des Nations Unies et d'autres acteurs extranationaux présents dans le pays (catégorie 2)
6. Rôles et réponses de l'État et des autres acteurs politiques (catégorie 3)
7. Rôles et réponses des OSC et des milieux universitaires (catégorie 4)
8. Rôles et réponses des médias et de leurs intermédiaires (catégorie 5)
9. Conclusion.

Les sections 4 à 8 (couvrant les cinq catégories d'indicateurs) devraient être structurées autour des indicateurs clés et des sous-indicateurs, ces derniers devant apparaître clairement dans le rapport. Il suffira alors au lecteur de se reporter à n'importe quel indicateur pour obtenir un cliché de la situation le concernant.

Les ISJ n'ont pas vocation à produire des recommandations. Les résultats de toute application devraient plutôt être communiqués comme une ressource (parmi d'autres) aux parties prenantes qui formulent des stratégies, et servir, également, à suivre les changements intervenus dans les données de référence pendant une certaine période.

### **Style**

Le rapport devrait être rédigé dans un style objectif, sans qualificatifs émotifs ou affirmations hâtives. On optera pour des phrases claires et concises, en évitant les répétitions et les formulations imprécises. Les remarques pouvant présenter un point de vue négatif sur une partie prenante en particulier seront toujours étayées, c'est-à-dire argumentées, ou illustrées par des statistiques ou des exemples et en précisant les sources d'information. Le rapport sera suffisamment factuel pour que des parties prenantes d'horizon divers et de points de vue souvent contraires puissent s'entendre sur son contenu, même si leurs avis divergent au sujet des responsables identifiés et des actions à mener.

### **Sources**

Toute information précise, à savoir, définition de termes, statistiques et citations, devra s'appuyer sur des sources fiables et correctement citées (mention de l'auteur, date de publication, titre, éditeur et lien, si possible) au moyen de renvois adéquats aux notes de bas de page et à la bibliographie.

### **Résumé**

Un résumé des principaux résultats devra figurer au début du rapport.

### **Soumission au Conseil des publications de l'UNESCO**

Toute demande de publication de rapport doit être soumise au Conseil des publications de l'UNESCO au moins trois mois avant la date de publication.

## **Annexe – Boîte à outils pour la réalisation d'une enquête dans le cadre de l'évaluation basée sur les ISJ (optionnel)**

### **Stratégie d'échantillonnage**

La sélection des répondants à l'enquête peut appliquer la méthode de sondage par choix raisonné ou d'échantillonnage représentatif comme le font généralement les études statistiques.

Les études représentatives sont utiles dans les enquêtes de ce type. Mais dans les sociétés en conflit, elles peuvent être empêchées par des contraintes pratiques. Le niveau des ressources disponibles peut également poser une contrainte supplémentaire. Des délais et un budget limités peuvent ne pas autoriser une étude pleinement représentative de l'ensemble des journalistes, médias ou organisations de soutien opérant dans le pays. On peut également manquer de données administratives pouvant servir de cadre à l'échantillonnage : il peut, par exemple, ne pas y avoir de liste fiable des médias présents dans le pays ou de registre précis des journalistes.

On doit donc pouvoir faire appel à une stratégie de substitution, qui procure un large éventail de points de vue sur l'état de la sécurité des journalistes dans le paysage médiatique considéré. L'UNESCO, en consultation avec ses partenaires locaux, peut vous aider à identifier vos répondants. L'échantillonnage raisonné implique donc de *sélectionner délibérément* les répondants dont le point de vue vous est nécessaire, alors que l'échantillonnage représentatif consiste à *choisir aléatoirement* des répondants d'un type particulier dans des proportions offrant une garantie raisonnable que la variation au sein des variables mesurées dans l'échantillon sera très comparable à la variation observée dans l'ensemble de la population.

### **Étapes à suivre lors des enquêtes**

Quelle que soit la méthode choisie en matière d'échantillonnage, il conviendra de suivre les étapes suivantes lors de la réalisation de l'enquête. Comme indiqué plus haut, dans certains cas – notamment s'agissant d'une enquête représentative –, il peut s'avérer préférable de confier cette tâche à une institution spécialisée.

<b>Étape 1 :</b>	Organisation de groupes cibles. Un questionnaire séparé devrait être préparé pour chacun des principaux groupes de réflexion (par exemple, journalistes, organismes de formation, etc.)
<b>Étape 2 :</b>	Échantillonnage. XXX (principal partenaire local en consultation avec l'UNESCO) effectuera l'échantillonnage et vous fournira une liste d'individus et d'organisations pour chacun des groupes cibles.
<b>Étape 3 :</b>	Préparation des entretiens. Lorsque vous avez reçu une liste d'organisations et d'individus à contacter, vous devez d'abord vous mettre en rapport avec les répondants pressentis. Exposez le contexte du projet : par exemple, il s'agit d'un projet de recherche conduit par l'UNESCO (le cas échéant, en collaboration avec XXX) en vue d'évaluer la sécurité du journalisme au sein de XXX. L'objectif de cette enquête est de XXX. Les questionnaires pouvant être remplis soit lors d'un entretien direct avec la personne, soit par téléphone ou par Skype, veuillez d'abord à vérifier que la méthode adoptée convienne à la personne interrogée. Si vous interrogez plusieurs employés d'une même organisation des médias, il peut être plus facile de vous rendre sur place et de réaliser l'ensemble des entretiens en une seule visite. Vous pouvez aussi effectuer votre enquête par courrier électronique.
<b>Étape 4 :</b>	Réalisation des entretiens. Le questionnaire d'enquête est conçu pour vous guider de question en question. Lisez chacune d'elles à la personne interrogée, puis lisez-lui les options de réponse. Vos interlocuteurs peuvent modifier leurs réponses au cours de l'entretien.
<b>Étape 5 :</b>	Dactylographie des résultats des entretiens. Après une journée d'entretiens, vous devriez taper les réponses en créant un fichier électronique séparé (au format Word .doc ou .docx) de chaque formulaire d'enquête, dans la mesure où c'est ce que vous allez soumettre. L'ensemble des réponses à choix multiples ou fixes devraient être surlignées en jaune. Toute réponse de nature qualitative devrait être tapée dans l'espace laissé libre après chaque question.
<b>Étape 6 :</b>	Soumission du matériel. Une fois achevés les entretiens qui vous auront été confiés, vous soumettrez par courrier électronique l'ensemble des versions électroniques de vos formulaires d'enquête sous forme de dossier électronique adressé à [nom de l'organisation de coordination] à l'adresse suivante : [adresse électronique de l'organisation]. Vous adresserez également l'ensemble des exemplaires papiers de vos formulaires d'enquête à [nom de l'organisation de coordination] à l'adresse suivante : [adresse postale de l'organisation].